

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB
du Grand Annecy

Saint-Eustache

Règlement graphique
PLAN B : MIXITÉ SOCIALE

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Annecy du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi
HMB
La Présidente,
Frédérique LARDET.

ECHELLE	PROCÉDURES		
	Elaboration du PLUi approuvé le 18 décembre 2025	Modification	Modification simplifiée
1:5 000	Révision		

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024

PLUi
bioclimatique

Mixité sociale

- Secteur B1
- Secteur B2
- Secteur B3
- Secteur B4
- Secteur B5
- Secteur B6
- Secteur B7
- Secteur B8
- Secteur B9

Autres prescriptions

■ Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

■ contours de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

Données d'information

- Cours d'eau

